

(1) La citation de Tertullien qui ouvre la *Lettre* constitue l'épigraphe (en latin) de *L'Esprit de Jésus Christ sur la tolérance* du pasteur La Broue, placée immédiatement après le titre. De même le chevalier de Beaumont, dans son *Accord parfait de la Nature, de la Raison, de la Révélation et de la Politique*, commence, p. 33, l'énumération des témoignages contre l'intolérance par la même citation, qu'il rend en français de manière paraphrastique et amplificatrice :

« C'est une espèce d'impiété, dit Tertullien, d'ôter en matière de religion la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une divinité, de ne pas leur laisser adorer celle qu'ils veulent, et de les forcer à adorer celle qu'ils ne veulent pas. Aucun Dieu, aucun homme même ne voudrait qu'on le servît malgré soi... Tous les hommes ont un droit naturel de servir la Divinité qui leur plaît, et la religion de l'un ne fait ni bien ni mal à l'autre. Il ne convient pas non plus à la religion de *contraindre* à embrasser l'une plutôt que l'autre, parce que toute religion doit être embrassée non par force, mais volontairement. »

Pour Grotius, *De jure belli ac pacis*, II, 20, § 48, alors que les miracles accompagnant le temps de la Révélation appartiennent à des âges lointains et que les « secours intérieurs » de Dieu ne sont pas accordés à chacun en fonction de ses mérites mais selon des voies inconnues des hommes, ceux qui sont privés de cette grâce, ou à qui elle n'est pas accordée libéralement, « ne sont pas punissables devant les hommes ». Il ajoute : « L'Auteur même de la Loi nouvelle, Notre Seigneur Jésus-Christ, a voulu certainement que personne ne soit contraint à recevoir la Loi par les peines de cette vie ou par la crainte de ces sortes de peines ; comme il paraît par plusieurs passages du Nouveau Testament. En ce sens on peut admettre comme très véritable ce mot de Tertullien : *La Loi nouvelle ne se venge point avec le Glaive* ».

Ulla Kölving fait remarquer que Voltaire ouvre le chapitre XV de son *Traité sur la tolérance*, « Témoignages contre l'intolérance », par cette première citation (sur vingt-quatre) en français, avec une autre traduction et une autre référence (erronée) à l'œuvre de Tertullien, son *Apologétique*. Nous rappellerons cette version, que l'on peut lire en 1763 dans le célèbre plaidoyer de Voltaire : « C'est une impiété d'ôter, en matière de religion, la liberté aux hommes, d'empêcher qu'ils ne fassent choix d'une divinité : aucun homme, aucun dieu, ne voudrait d'un service forcé. » (*Apologétique*, ch. 24).

(2) La Broue : « Ceci est fondé sur la nature même de l'homme. Son esprit ne peut acquiescer qu'à ce qui lui paraît vrai, et son cœur ne peut

aimer que ce qui lui semble bon. En le contraignant donc, vous en faites un hypocrite, s'il est faible ; et un martyr, s'il est généreux. » (p. 28)

(3) La Broue : « Ce n'était pas assez pour Jésus-Christ de se proposer un culte intérieur, il fallait encore qu'il prît les moyens propres et capables de le produire. Or, il n'y en a pas d'autres que l'instruction et la persuasion. » (p. 38) On citera plus généralement en référence à ce début de la lettre tout passage du *Commentaire philosophique* de Bayle qui, à propos des paroles de l'Évangile selon St Luc, XIV, 23, « *Et le Maître dit au Serviteur : Va par les champs et les haies, et Contrains-les d'entrer, afin que ma Maison soit remplie* », abusivement interprétées, tend sous des angles différents mais convergents à démontrer la proposition principale suivante : « *Que tout sens littéral qui contient l'obligation de faire des crimes est faux* ». Voici, parmi d'autres, ce passage en I, 3 : « Le sens littéral de ce texte de l'Évangile, *Contrains-les d'entrer*, est non seulement contraire aux lumières de la religion naturelle, loi primitive et originale de l'équité, mais aussi à l'esprit dominant et essentiel de ce même Évangile et de son auteur ; car rien ne peut être plus opposé à cet esprit que les cachots, que les exils, que le pillage, que les galères, que l'insolence des soldats, que les supplices et les tortures : / Donc ce sens littéral est faux. »

(4) Bayle consacre ainsi son *Commentaire philosophique*, précisément nommé, à la réfutation logique de la thèse diversement formulée des partisans de l'intolérance, en s'insurgeant contre les procédés employés pour ramener les protestants à la foi catholique, interdiction du culte, insolences de toutes sortes, rapines et brutalités commises par les dragons, séparation des parents et des enfants, fourberies des convertisseurs qui extorquent de feintes abjurations, autant de procédés qui ne peuvent que déchaîner « toutes les passions de haine, de ressentiment, de vanité, d'insulte » tant chez les persécutés que chez les persécuteurs et provoquer une « guerre civile » des religions.

(5) Sur ce point fondamental, on peut noter la proximité de Spinoza et de Bayle. Spinoza soutient dans son *Traité théologico-politique* que « l'Écriture, par ses enseignements, tous extrêmement simples, ne cherche à obtenir des hommes que l'obéissance ; elle restreint sa doctrine de la nature divine aux notions pouvant servir de règle pratique dans la vie quotidienne » (chap. 13). De même Bayle affirme dans le *Commentaire philosophique*, I, 10 : « Les obscurités de l'Écriture ne tombent guère que sur les dogmes de spéculation : ceux de morale ayant été plus nécessaires pour la conservation des sociétés, et pour empêcher que le vice n'éteignît complètement ce qui reste de vertu, sont demeurés plus intelligibles à tout le monde. »

Les différences entre eux tiennent centralement à l'ambiguïté de la notion de *conscience* : au sens de *conscience morale*, à contenu universel et rationnel, que les réformés considèrent comme la voix de Dieu en chacun de nous (« culte intérieur » redoublant et les « lumières naturelles » et la Révélation des Écritures), s'adjoint en effet celui d'un « *instinct* » *subjectif strictement individuel*, capacité donnée à l'homme d'appréhender sa propre réalité intérieure de façon intuitive et « sincère ». On voit comment cette surdétermination, qui conduit aussi bien à Rousseau qu'à Kant, est une donnée fondamentale dans l'histoire culturelle de l'Europe moderne. Spinoza, en cartésien rationaliste, n'entre pas dans cette ambiguïté, alors que Bayle, chrétien et cartésien, comme Malebranche, et sans que cela remette en cause son engagement passionné en faveur d'une tolérance à valeur universelle (concernant *toutes* les religions), ne laisse pas d'être conscient de ses conséquences en ce qui concerne sa doctrine cardinale des *droits de la « conscience errante »*. On consultera à ce sujet les spécialistes de Bayle, notamment à partir de l'édition du *Commentaire* procurée par Jean-Michel Gros (*De la tolérance, Commentaire philosophique*, Paris, Champion Classiques, 2014).

(6) Diderot ne s'en tient pas ici à la « bonne foi », excusable, mais aussi à la « mauvaise », autrement dit aux effets peu contrôlables mais inévitables de la conscience « erronée » ou « errante », qui lui font rejeter la notion orthodoxe d'« opiniâtreté » (voir Bayle, *Commentaire*, II, 1).

(7) Cf. Bayle, *Commentaire*, I, 3 : « Dès qu'on autorise la contrainte quelle qu'elle soit, il n'y a pas de point fixe pour s'arrêter, et [...] les mêmes raisons qui prouvent qu'on peut mettre un homme en prison pour fait d'hérésie, prouvent encore mieux qu'on peut le pendre. »

(8) La Broue, p. 56-57 : « Quand il s'agit de recevoir une nouvelle religion dans un État, les princes y doivent faire une sérieuse attention, et s'informer si elle n'enseigne point quelque maxime qui soit directement opposée au bonheur et à la tranquillité des peuples. Si après avoir fait aux missionnaires toutes les questions requises à ce sujet, ils venaient enfin à leur demander de quelle manière cette nouvelle religion ordonne de traiter ceux qui ne voudront pas la croire, il faudrait alors, ou avouer nettement qu'elle ordonne, après que les instructions ont été inutiles, de violenter tous les incrédules, ou garder un silence honteux, qui devrait entendre la même chose. » Cf. Bayle, *Commentaire*, I, 5 : Si le roi de Chine *questionnait les missionnaires de la religion chrétienne sur la nature de leur doctrine*, « *il faudrait que nos missionnaires s'expliquassent rondement, ou fussent des fourbes* ».

(9) La Broue, p. 63-64 : « Ces saints docteurs faisaient des volumes entiers pour prouver, *que la religion se persuade et ne se commande pas : que l'homme doit être libre dans le choix de l'objet de son culte ; que la violence est plus propre à faire haïr la religion des persécuteurs, qu'à la persuader* » Cf. Bayle, *Commentaire*, I, 8 : « Je ne rapporte pas les passages des Pères qui condamnent en général les persécutions et les violences que l'on exerce en matière de foi : ils sont connus de tout le monde. Grotius en a cité quelques uns [cf. *Commentaire*, I, 6], et les Français, même gagés pour faire les apologies des persécuteurs, ne dissimulent pas ces autorités des Pères, comme on l'a pu voir dans le livre d'un avocat nommé Ferrand [*Traité de l'Église contre les hérétiques, principalement contre les calvinistes*, Paris, 1685] ». Contrairement à Bayle, qui fera le saut décisif de ne pas considérer les emplois possibles du terme mais de réfuter toute invitation à la violence, qu'elle soit littérale ou figurée, Grotius, dont l'engagement contre l'intolérance ne saurait être suspecté, a tenté de montrer que dans la formule de l'Évangile « le mot *contraindre* ne signifie pas autre chose qu'une invitation pressante. » (*Du droit de la guerre et de la paix*, II, 20, § 48). Voir aussi II, 20, § 50, la citation d'Origène en faveur de la liberté de jugement, alors même qu'elle est obscurcie chez chacun par la difficulté de se détacher d'opinions dont on a été longtemps prévenu et par le degré inégal de lumières.

(10) La Broue : « S'il suffisait de faire des lois pour être en droit de punir, il n'y aurait jamais de prince injuste et persécuteur » (p. 68). Ulla Kølving précise que Bayle condamne tous les commentateurs orthodoxes qui défendent les persécutions exercées contre les protestants en alléguant que ceux-ci ont contrevenu aux arrêts et édits du roi, car, dit-il, « puis donc que les rois n'ont ni de Dieu, ni des hommes, le pouvoir de commander à leurs sujets qu'ils agissent contre leur conscience, il est manifeste que tous les édits qu'ils publient sur cela sont nuls de droit, et une pure usurpation » (*Commentaire*, I, 6).

(11) Bayle développe cet argument sous des formes syllogistiques démultipliées et convergentes dans son *Commentaire philosophique*.

(12) Bayle, *Commentaire*, I, 7 : « Sixième réfutation du sens littéral, par la raison qu'il ôte à la religion chrétienne un fort argument dont elle se sert contre le mahométisme » (à savoir que ce dernier use de la conquête et de la contrainte, conformément aux préceptes de Mahomet, alors que les chrétiens font preuve de douceur et s'en tiennent à la patience et à la persuasion que leur a enseignées Jésus-Christ). C'est un lieu commun de l'apologétique chrétienne, que Bayle retourne contre les partisans de la révocation de l'édit de Nantes.

(13) Alors que Jacques Proust voit là l'exemple le plus flagrant de l'antériorité de la lettre, Ulla Kölving note pour sa part que Diderot craignait dès 1768 que « l'abbé, par l'influence néfaste de son caractère » violemment intransigeant, n'éloignât définitivement sa sœur Denise de lui. « Il y a dix ans, écrit-il à « sœurlette » le 29 mai 1768, qu'il travaille à nous brouiller. » Précisons que cette brouille-là ne s'est jamais produite. En 1772, à l'annonce du mariage de la fille unique du Philosophe, Angélique, avec Caroillon de Vandeuil, rejeton de familles langroises amies, l'abbé, jugeant le prétendant irréligieux et libertin, refusa de recevoir les jeunes gens chez lui et de donner sa bénédiction à cette union. Il exigeait, pour passer outre, la récusation écrite, par son frère, de tous ses écrits contre la religion. Dès lors, la brouille était scellée entre eux. Denise, en revanche, est restée en bons termes avec l'un comme avec l'autre, et bien sûr avec Angélique de Vandeuil, sa nièce.

(14) La Broue, p. 99 : « Il assure d'abord que *son Royaume n'est pas de ce monde* » ; Beaumont, p. 73.

(15) La Broue, p. 99-100 : « Il nous dit encore, qu'il est *doux et humble de cœur* » ; Bayle, *Commentaire*, I, 3 : « [*La douceur était le caractère dominant de Jésus-Christ*] Je remarque en second lieu que le principal caractère de Jésus-Christ, et la qualité, pour ainsi dire dominante de sa personne, a été l'humilité, la patience, la débonnairété. *Apprenez de moi, disait-il à ses disciples, que je suis débonnaire et humble de cœur.* » ; Beaumont, p. 75.

(16) La Broue, p. 100 : « Ce serait donc pour faire illusion, qu'il aurait appelé : *bienheureux les débonnaires, les pacifiques et les miséricordieux* » ; Bayle, *Commentaire*, I, 3 : « Il dit que bienheureux sont les débonnaires, les pacifiques et les miséricordieux » ; Beaumont, p. 75.

(17) La Broue, p. 100 : « Reconnaîtrait-on à ces traits *cet agneau qui a été mené à la boucherie sans se plaindre ?* » ; Bayle, *Commentaire*, I, 3 : « Il est comparé à un agneau qui est mené à la tuerie sans se plaindre » ; Beaumont, p. 75.

(18) La Broue, p. 100 : « *Si l'on vous persécute dans une ville, dit-il à ses Apôtres, fuyez dans une autre.* » ; Bayle, *Commentaire*, I, 3 : « *Si l'on vous persécute en une ville, dit-il, fuyez en une autre.* » ; Beaumont, p. 80.

(19) La Broue, p. 101 : « Ses Apôtres le supplient de faire tomber le feu du ciel sur une ville impie qui avait rejeté sa doctrine, ses miracles et sa propre personne. *Vous ne savez, leur répond ce bon maître, de quel esprit vous êtes animés.* » ; Beaumont, p. 82.

(20) La Broue, p. 106 : « *Mes petits enfants, disait S. Jean aux fidèles d'Asie, aimez-vous les uns les autres.* »

(21) La Broue, p. 112-113 : « Saint Athanase était-il intolérant, lorsqu'il parlait ainsi des ariens, qui après avoir été persécutés par les catholiques, se mirent à les persécuter à leur tour ? *Cela seul, dit ce Père, est une preuve manifeste qu'ils n'ont ni piété, ni crainte de Dieu. C'est le propre de la piété, non de contraindre, mais de persuader, à l'imitation du seigneur, qui laissait à la liberté de chacun de le suivre. Pour le Diable, comme il n'a rien de véritable, il vient avec des haches et des cognées rompre les portes de ses ennemis. Mais notre Sauveur est si débonnaire qu'il enseigne la vérité sans violenter personne, parce que ce n'est pas avec les épées et les dards, ni avec des soldats à main armée que s'annonce la vérité, mais par persuasion et par conseil* » ; Grotius, II, 20, § 50 : « Il y a une forte invective de St Athanase contre les Ariens, sur ce qu'ils étaient les premiers qui avaient eu recours à la Puissance Civile pour terrasser l'opinion contraire à la leur, et pour attirer à leur parti par la violence, par les coups, par les prisons ceux qu'ils n'avaient pu persuader par leurs discours. *En quoi, ajoute-t-il, cette Hérésie fait bien voir qu'elle n'est point pieuse ni religieuse.* » ; Bayle, *Commentaire*, I, 8 : « *Cela seul, dit saint Athanase, est une preuve manifeste qu'ils n'ont ni piété ni crainte de Dieu. C'est le propre de la piété (dit-il) non de contraindre mais de persuader à l'imitation du Seigneur, qui ne contraignant personne laissait à la volonté d'un chacun de le suivre ; pour le diable, comme il n'a rien de véritable, il vient avec des haches et des cognées rompre les portes de ceux qui le reçoivent* » ; Beaumont, p. 35.

(22) La Broue, p. 113 : « S. Jean Chrysostome était-il intolérant, lui qui en paraphrasant le passage de S. Jean que nous avons cité plus haut, attribue à Jésus Christ précisément les mêmes sentiments que nous ? *Jésus Christ, dit ce Père, demande à ses disciples s'ils veulent aussi s'en aller, parce que ce sont les termes d'une personne qui ne veut faire aucune violence, ni imposer aucune nécessité.* » ; Grotius, II, 20, § 48 : « St Athanase remarque la même chose, et il le prouve par ce que Notre Seigneur disait à tout le monde : *Si quelqu'un veut venir après moi* ; et à ses Apôtres, *Et vous, ne voulez-vous pas aussi vous en aller*, conséquence que St Cyprien et St Chrysostome tirent aussi du dernier passage. » ; Bayle, *Commentaire*, I, 3 : « Quand il se voit abandonné par les troupes, il n'arme point ces légions d'anges, qui étaient toujours comme à sa solde, et il ne les envoie pas à la chasse de ses déserteurs, pour les contraindre de retourner ; bien loin de là il demande à ses apôtres qui ne l'avaient pas quitté, s'ils n'ont pas envie de le faire, *et vous, ne vous en voulez-vous point aussi aller ?* » ; Beaumont, p. 39.

(23) La Broue, p. 113-114 : « Salvien était-il intolérant, lorsqu'il s'expliquait ainsi au sujet des ariens ? *Ils sont hérétiques, s'écrie-t-il, mais ils le sont sans le savoir. Ils le sont parmi nous, mais ils ne le sont point parmi eux. Au contraire, ils se jugent eux-mêmes si bons catholiques qu'ils nous noircissent nous-mêmes du nom d'hérétiques ; ainsi ce qu'ils sont à notre égard, nous le sommes au leur. Nous sommes assurés qu'ils font injure à la génération divine, puisqu'ils font le Fils inférieur au Père ; de leur part ils croient que nous outrageons le Père en lui égalant le Fils. La vérité est de notre côté, et cependant ils présument qu'elle est du leur. Ils errent donc, mais ils errent par zèle, et à bonne intention. De savoir maintenant quelle sera au jugement de Dieu la punition de cette fausse opinion, personne ne peut le savoir que le Juge même. En attendant je crois qu'il les tolère patiemment, parce qu'il voit qu'ils n'errent que par zèle pour les choses qu'ils croient pieusement. ».*

À partir de cette référence et jusqu'à la note 52 évoquant Procope et la désapprobation de Justinien, La Broue (et donc Diderot) suit de manière très serrée Grotius en II, 20, § 50. Ainsi : « Écoutons ce que Salvien dit au sujet des ariens : *Ils sont hérétiques, mais ils ne le savent point ; ils sont hérétiques chez nous, mais ils ne le sont pas chez eux ; car ils se croient si bien Catholiques, qu'ils nous traitent nous-mêmes d'Hérétiques. Ce donc qu'ils sont par rapport à nous, nous le sommes par rapport à eux. Nous sommes persuadés qu'ils ont une pensée injurieuse à la Génération Divine, en ce qu'ils disent que le Fils est moindre que le Père : ils croient eux que nous sommes dans une position injurieuse au Père, parce que nous faisons le Père et le Fils égaux. La vérité est de notre côté : mais ils prétendent l'avoir du leur. Nous rendons à Dieu l'honneur qui lui est dû : mais ils croient aussi le lui rendre en pensant de la manière qu'ils pensent. Ils ne s'acquittent pas de leur devoir : mais ils font consister en cela même où ils y manquent, le plus grand devoir de la religion. Ils sont impies : mais en cela même ils croient suivre la véritable Piété. Ils se trompent donc, mais c'est de bonne foi, par un principe d'amour envers Dieu, et non qu'ils le haïssent, puisqu'ils croient aimer et honorer le Seigneur. Quoiqu'ils n'aient pas la vraie foi, ils regardent celle qu'ils ont comme un parfait amour de Dieu : et il n'y a que le Souverain Juge de l'univers, qui puisse savoir comment ils seront punis de leurs erreurs au jour du jugement. Cependant Dieu, à notre avis, les supporte patiemment parce qu'il voit que, s'ils sont dans l'erreur, ils errent par un mouvement de Piété. » ; Beaumont, p. 37 et 38, cite Salvien sans le nommer et en mêlant ses paroles, rapportées au style indirect, avec celles d'Augustin.*

(24) La Broue, p. 114-115 : « S. Augustin était-il intolérant, lorsqu'il adressait ces paroles aux manichéens ? *Que ceux-là, leur dit-il, vous maltraitent, qui ne savent pas avec combien de peine on trouve la vérité, et combien il est difficile de se garantir de l'erreur. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne savent pas combien il est rare et pénible de surmonter les fantômes de la chair, par les lumières d'un esprit éclairé par la piété. Que ceux-là vous maltraitent, qui ne savent pas combien il faut gémir et soupirer pour connaître Dieu par quelque petite partie que ce soit de lui-même. Enfin, que ceux-là vous maltraitent, qui ne sont point tombés dans une pareille erreur que celle qui vous a séduits. Pour moi, je ne puis vous maltraiter. Je dois avoir pour vous la même condescendance dont on usait à mon égard, lorsque mon aveuglement me portait à soutenir les erreurs de votre opinion.* » ; Grotius, II, 20, § 50 : « Voici encore ce que St Augustin dit des Manichéens dans les erreurs grossières desquels il avait été longtemps engagé : *Nous n'avons garde de vous traiter avec rigueur. Nous laissons cela à ceux qui ne savent pas quelle peine il faut pour trouver la Vérité ; et combien il est difficile de se garantir des Erreurs. Nous laissons cela à ceux qui ne savent pas combien il est rare et pénible de s'élever au-dessus des fantômes d'une imagination grossière, par le calme d'une Intelligence pieuse. Nous laissons cela à ceux qui ne savent pas quelle difficulté il y a à guérir l'œil de l'Homme intérieur, pour le mettre en état de voir son Soleil..... Nous laissons cela à ceux qui ne savent pas quels gémissements et quels soupirs il faut, pour acquérir quelque petite connaissance de la Nature Divine. Nous laissons enfin cela à ceux qui ne sont jamais tombés dans des erreurs semblables à celle qui vous séduit. Pour moi, je ne puis absolument me résoudre à vous maltraiter. Je dois au contraire vous supporter, comme on m'a supporté moi-même autrefois, et user envers vous d'une aussi grande tolérance, que celle dont mes proches usaient envers moi lorsqu'une fureur aveugle me faisait égarer avec vous.* » ; Beaumont, p. 37-38 : la citation est précédée de critiques, car Augustin devint aussi, plus tard, un partisan de l'intolérance, puis (signe de trouble chez le compilateur, ou autre cause ?) elle est confondue avec celle de Salvien, non nommé et lui aussi cité sous le nom d'Augustin en style indirect.

(25) La Broue, p. 115 : « S. Hilaire était-il intolérant, lorsqu'il reprochait à l'empereur Constance, dans la harangue qu'il a adressée à ce prince, toute l'injustice et toute l'indignité de ses persécutions contre les catholiques ? *Vous vous servez, lui dit-il, de la force dans une cause où il ne faut que des raisons. Vous employez la violence pour subjuguier des esprits qui ne peuvent se rendre qu'à la lumière.* Mais il faut lire l'ouvrage

tout entier, parce que c'est un chef d'œuvre de zèle et d'éloquence de ce Père. » ; Grotius, II, 20, § 50 : « [...] C'est, à mon avis, une allusion à ce que dit St Paul, dans son *Epître aux Galates*. Comme alors celui qui était né selon la chair persécutait celui qui était né selon l'esprit, il en est de même à présent. On trouve quelque chose de semblable dans le discours de St Hilaire à l'empereur Constance. » ; Beaumont, p. 33-34.

(26) La Broue, p. 115-116 : « L'auteur d'un ancien livre qui porte le nom de Constitution du Pape S. Clément, était-il intolérant, lorsqu'il parlait de Jésus Christ en ces termes ? *Le Sauveur*, dit-il, *a laissé aux hommes l'usage de leur libre arbitre, ne les punissant pas d'une mort temporelle, mais les assignant en l'autre monde pour y rendre compte de leurs actions* » ; Grotius, II, 20, § 48 : « Dans un ancien ouvrage, qui porte le titre de Constitutions de St Clément, il est dit, en parlant de Notre Seigneur, Il a laissé aux hommes la liberté entière de leur volonté, ne les punissant point de mort temporelle, mais se réservant de leur rendre compte de leur conduite en un autre Siècle. »

(27) La Broue, p. 116 : « Les Pères du concile de Tolède étaient-ils intolérants, lorsqu'ils faisaient des décrets pour condamner cette même doctrine ? *Le saint Concile*, disent ces Pères, *ordonne de ne faire à l'avenir aucune violence à personne pour l'obliger à embrasser la foi : car Dieu fait miséricorde à qui il veut, et il endureit qui il lui plaît.* » ; Grotius, II, 20, § 48 : « C'est ce qu'a en vue un canon du IV<sup>e</sup> Concile de Tolède, où il est désormais défendu de faire violence à aucun Juif, pour l'obliger à croire parce, ajoute-t-on, que Dieu a compassion de qui il veut, et qu'il endureit qui bon lui semble. » ; Beaumont, p. 40, qui précise que la question est celle de la conversion forcée des juifs.

(28) La Broue, p. 116 : « S. Martin, le thaumaturge de nos Gaules, était-il intolérant, lorsqu'il témoigna tant de regret d'avoir communiqué avec les persécuteurs des priscillianistes ? Tous les auteurs de sa vie nous assurent qu'il quitta brusquement la cour de l'empereur que l'on avait porté à cette cruauté, et qu'il fit toute sa vie une sincère pénitence de cette faute. » ; Grotius, II, 20, § 50 : « L'Église de l'ancienne Gaule condamna la conduite de quelques évêques, qui avaient fait en sorte qu'on punît de mort quelques Priscillianistes. » ; Beaumont, p. 36.

(29) La Broue, p. 117 : « Tout ce qu'il y avait, dans l'Église, de chrétiens sensés et éclairés du temps de l'empereur Justinien, étaient-ils intolérants, lorsqu'ils blâmèrent ce prince, d'avoir contraint, par la force et par les menaces, les Samaritains à embrasser le christianisme ? » ; Grotius, I, 20, § 48 : « Procope nous apprend, dans son *Histoire secrète*, que l'empereur Justinien, ayant usé de violence et de menaces, pour faire

embrasser le christianisme aux Samaritains, il en fut blâmé par les personnes sages [...] ».

(30) La Broue, p. 117 : « C'est l'historien Procope qui nous l'atteste. *Tous les sages*, dit cet auteur, *désapprouvent unanimement une pareille violence*. Sans doute ces sages étaient les bons évêques et les laïcs éclairés. » ; Grotius, II, 20, § 48 : « [...] il en fut blâmé par les personnes sages et il ajouta qu'il naquit de là plusieurs inconvénients, dont on peut voir le détail dans sa narration. » Ulla Kölving signale dans les pages suivantes de *L'Esprit de Jésus-Christ* plusieurs exemples qui émanent de ces « personnes éclairées », et notamment p. 119, le passage suivant : « Mais, disent les intolérants, saint Augustin et bien d'autres Pères ont approuvé et même conseillé les lois pénales contre les hérétiques. Il faut donc croire que ces lois ne sont point contraires à l'esprit de l'Évangile. »

(31) Voici, face au projet de Diderot de « convertir » par la seule force du verbe le frère/l'intolérant, les dernières lignes de l'Introduction de *L'Esprit de Jésus Christ sur la tolérance*, p. 23-24, où La Broue (sous l'anonymat) expose, dressé contre l'ouvrage de Novi de Caveyrac, son propre projet, proche par certains côtés et par ailleurs différent de celui du Philosophe :

« [...] Il ne tiendra donc pas à nous que la religion et les protestants ne soient vengés des outrages mutuels qu'on leur fait ; et pour y parvenir nous examinerons :

1° Si Jésus-Christ, eu égard au système de religion qu'il voulait établir, a pu commander ou permettre l'intolérance des [entendons : à l'endroit des] autres religions contraires à la sienne.

2° Si les protestants, depuis leur naissance en ce royaume jusqu'à ce jour, ont fait quelque chose qui les rende indignes d'être tolérés.

Ces deux raisons paraîtront peut-être trop générales aux auteurs que nous combattons ; mais qu'ils prennent patience, et ils verront que nous en ferons sortir tout naturellement un système qui renverse le leur, et des réponses qui anéantissent leurs objections. »

(32) Cet ajout est postérieur à la lettre. Didier-Pierre Diderot a accédé au canonicat de la cathédrale de Langres en 1767.